



Espaces sans enfants : position de la Société Française de Pédiatrie et de la Société Française de Néonatalogie

Paris, le 20 février 2026

Une dérive inquiétante

La communauté des pédiatres en France, des secteurs public et privé, représentée par la Société Française de Pédiatrie (SFP) et par la Société Française de Néonatalogie (SFN), s'alarme de la tendance croissante consistant à instaurer en France des zones interdites aux enfants de moins de 12 ans, communément désignées sous les appellations « no kids » ou « adults only ». Cette évolution concerne désormais de multiples secteurs : restauration, hôtellerie, campings, locations de courte durée (Airbnb), croisières, et plus récemment le transport ferroviaire avec le lancement par la SNCF de l'offre Optimum +.

Une tendance inquiétante qui entraîne automatiquement l'exclusion des enfants comme acteurs de notre société.

Faire de l'exclusion des enfants un argument commercial est un signal préoccupant

Le fait que cette limitation soit proposée et donc acceptée par une partie de la population comme un argument commercial en dit long sur le rapport que notre société entretient avec les enfants. Celle-ci, censée les protéger et préparer leur avenir, tarifie leur exclusion.

La cohabitation intergénérationnelle, essentielle à la cohésion sociale

La multiplication des espaces segmentés — "calmes", "sans enfants", "réservés aux adultes" — participe d'une fragmentation progressive de la société. La co-présence intergénérationnelle constitue pourtant un facteur essentiel de socialisation et de cohésion. Réduire les occasions de contact contribue à diminuer la tolérance réciproque et à affaiblir les dynamiques de solidarité entre les âges.

Refuser que l'enfance soit considérée comme une nuisance

La normalisation de zones excluant les enfants peut favoriser une représentation de l'enfance comme facteur de nuisance, alors même que les manifestations comportementales associées à certains âges (bruit, mobilité, expressivité) relèvent de processus développementaux attendus.

Ces dispositifs ont également des effets indirects sur les familles, en particulier sur les personnes assumant la charge principale des enfants. Restreindre l'accès à certains services ou espaces exclut de facto les jeunes parents, et notamment les jeunes mères, accentuant ainsi les inégalités déjà documentées.

La SFP et la SFN rejoignent la sénatrice Annie Le Houérou qui s'inquiète dans le journal Ouest-France du 29 janvier 2026, « *Une société réticente à faire de la place à ses enfants n'entame-t-elle pas le désir de devenir parents ?* »

Exclure les enfants, c'est affaiblir notre société tout entière

En soutenant les initiatives parlementaires visant à proscrire les espaces interdits aux enfants — notamment la proposition d'amendement portée par la sénatrice Laurence Rossignol et la proposition de loi déposée le 27 janvier 2026 par la députée Constance de Pélichy — visant à interdire les espaces sans enfants en France, la SFP et la SFN affirment avec force que les enfants ont toute leur place dans les lieux publics, dans les transports et dans notre société.